

**SERVICES TECHNIQUES****TARIFS DE VENTE DU GAZ**  
**Valables dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017****Tarifs HT**

<b>Tarif</b>	<b>Genre</b>	<b>Prix abonnement mensuel</b>	<b>Taxe consommation par kWh</b>
<b>01</b>	Tous usages (hors chauffage) convenant pour une consommation inf. à 120 kWh par mois	Fr. 3.--	Fr. 0.145
<b>02</b>	Tous usages (hors chauffage) convenant pour une consommation sup. à 120 kWh par mois	Fr. 6.--	Fr. 0.125
<b>03</b>	Chauffage, eau chaude générale des immeubles et fours industriels	Fr. 10.--	Fr. 0.050
<b>04</b>	Cuisson professionnelle	Fr. 10.--	Fr. 0.085

**Dispositions générales applicables à tous les tarifs :**

<b>1.</b>	Les frais d'établissement des raccordements aux immeubles, dès la conduite principale, sont à la charge des propriétaires.
<b>2.</b>	La mesure du gaz reste volumétrique et s'effectue en m <sup>3</sup> . La transformation des m <sup>3</sup> en kWh se calcule au moyen du coefficient suivant : <ul style="list-style-type: none"><li>pression de distribution normale d'env. 22 mbar. Cette pression peut être augmentée selon les besoins et nécessiter la pose d'un réducteur de pression sur les installations, à charge du propriétaire</li><li>gaz naturel F = 10.6 kWh par m<sup>3</sup>.</li></ul>
<b>3.</b>	Lorsque l'importance de l'installation nécessite un compteur d'un débit supérieur à 6 m <sup>3</sup> /h, l'abonnement mensuel est augmenté de : <ul style="list-style-type: none"><li>Fr. 2.-- pour un compteur de 6 à 18 m<sup>3</sup>/h (G6-G10), soit Fr. 12.--</li><li>Fr. 4.50 pour un compteur de 18 à 35 m<sup>3</sup>/h (G16-G25), soit Fr. 14.50</li></ul>
<b>4.</b>	Pour l'usage de compteurs spéciaux ou de plus grande capacité, l'augmentation de l'abonnement mensuel sera déterminée dans chaque cas par le Service du gaz.

Tarifs approuvés par la Municipalité de Rolle le :	14 novembre 2017
<b>Entrés en vigueur le :</b>	<b>1<sup>er</sup> juillet 2017</b>